



## Demande d'une carte d'ambulant

### ➤ Qui doit demander la carte d'ambulant ?

Est considéré comme activité commerciale ou artisanale ambulante au sens de l'article L.123.29 du code commerce, toute activité exercée sur la voie publique, sur les halles et marchés.

#### Ne sont pas concernés

- Les personnes qui effectuent, à titre accessoire, des tournées de vente de leurs produits dans une ou plusieurs communes limitrophes à l'établissement fixe,
- Les personnes qui exercent, en plus de leur activité sédentaire, une activité de vente sur les marchés de leur commune de leur lieu d'habitation,
- Les conjoints collaborateurs mariés ou pacsé et les salariés,
- Les agents commerciaux,
- Les artistes qui vendent leurs réalisations,
- Les personnes dont l'activité non sédentaire s'exerce uniquement sur les marchés de la commune où est fixé leur établissement principal.

### ➤ Quand faire la demande de carte ?

- Lors de la création d'entreprise via le guichet unique ou avec le CERFA (joint en page 3),
- Lorsque les informations portées sur la carte évoluent (changement de domicile personnel, d'activité...),
- A l'expiration de la date de validité de la carte (durée de la validité de 4 ans),
- En cas de vol, perte ou dégradation de la carte.

### ➤ Où déposer la demande de carte ?

Auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), sous réserve de présenter une copie du RNE mentionnant l'activité artisanale

#### Dans la région Pays de la Loire

- du siège social de la société,
- du domicile personnel du chef d'entreprise individuelle,
- de l'élection de domicile du chef d'entreprise individuelle sans domicile stable.

## ➤ Qui signe la demande de carte ?

- Le chef d'entreprise,
- Le ou les dirigeants de la société, concerné par la demande.

Il n'y a pas de possibilité de mandater un tiers pour faire la demande

**Bon à savoir**

## ➤ Quels documents fournir ?

- Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante (cerfa 14022\*02) complétée et signée par le dirigeant,
- Justificatif d'identité : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger,
- Photo d'identité récente en indiquant le nom et prénom au dos de la photo **(même norme que pour les cartes d'identité ou passeport),**
- Ancienne carte d'ambulant lors d'un renouvellement de carte ou d'une modification (à défaut, déclaration de perte ou de vol),
- Justificatif du domicile personnel du chef d'entreprise individuelle ou du dirigeant de société (quittance électricité, copie bail, facture de téléphone...) ou attestation d'élection de domicile remise par un CCAS, CIAS ou organisme agréé pour le dirigeant sans domicile stable,
- Le titre de jouissance du siège (pour les sociétés),
- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les sociétés et commerçants datant de moins de 3 mois et à jour de la dernière formalité réalisée,
- Extrait du RNE à jour et synthèse de la formalité,
- Preuve de la déclaration d'entreprise pour les demandeurs ressortissants de Union Européenne (UE) qui n'ont pas, d'établissement en France et qui ont déclaré une activité dans un autre pays de l'UE.
- Règlement de 30 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat par virement, CB, chèque, ou espèces.

Les pièces et documents doivent être lisibles et valides

**Bon à savoir**

## ➤ Informations complémentaires

### Quand y a-t-il délivrance d'un duplicata ?

En cas de perte ou de vol de la carte son titulaire dépose la copie de la carte d'identité et une attestation sur l'honneur de perte ou le récépissé de vol et un règlement de 30 euros.

### Quand y a-t-il restitution de la carte ?

La carte doit être restituée dans les cas suivants :

- Cessation définitive de l'activité,
- Disparition de la personne morale,
- Modification des activités.



N°14022\*02

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE OU ARTISANALE AMBULANTE

(Articles L. 123-29 à L. 123-31, R. 123-208-1 à R. 123-208-8 et A. 123-80-1 et suivants du code de commerce)

- Demande Initiale**
- Renouvellement**
- Modification**

### PERSONNES PHYSIQUES

Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile ou commune de rattachement :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée : (telle que figurant sur le P0 ou P2 le cas échéant)	

### PERSONNES MORALES

Raison ou dénomination sociale :	Sigle :
Siège social :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée :	
<b>Représentant légal</b>	
Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	

Fait à

, le  
Signature,

# La CMA à votre service

## Vos coordonnées

N° de téléphone :

Adresse mail :

 Un seul contact téléphonique : **3006**

 Par mail :

**Besoin d'information ?**

formalites@cma-paysdelaloire.fr

**Demande de prestation ?**

appuiformalites@cma-paysdelaloire.fr



Par téléphone  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 17 h 30



ou par courriel  
du lundi au vendredi



[www.artisanatpaysdealoire.fr](http://www.artisanatpaysdealoire.fr)